

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE	COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022
Membres présents :	Président de séance : Benoît CLÉMENT, Maire. Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Cyrille POINSIGNON, Émilie BOUÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, Laurence BOUSSIN, François GARNIER, Fabien HOUGET, Aude BAZIN, Pascaline MARION, Yoann CADO, Isabelle LE PIT, Anne GUILLEVIN.
Membres excusés :	Emilie LOUVEL (mandat à Cyrille POINSIGNON), Geneviève FERRÉ (mandat à Eric PELTIER), Hubert BLANCHARD (mandat à Isabelle LE PIT).
Membres absents :	Willy TOURTIER-GENDROT.
Nombre de votants :	18
Secrétaire de Séance :	Yoann CADO

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 : OUI unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) SMICTOM du Sud-Est d'Ille et Vilaine. Présentation du rapport d'activité.

Conformément au décret n° 2000-404 du 10 mai 2000, chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel sur le service d'élimination des déchets qui permet d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud-Est d'Ille et Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser les habitants. Les délégués de chaque commune membre du SMICTOM ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe Lecomte, adjoint et délégué communautaire suppléant au SMICTOM, qui présente le rapport d'activité 2020 à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et entendu la présentation du rapport d'activité 2020 établi par le SMICTOM du Sud-Est d'Ille et Vilaine, n'a pas formulé d'observation et à l'unanimité a pris acte de la présentation.

2) Petite enfance-enfance-jeunesse. Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est une convention d'objectif et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention CAF « Prestation de service enfance-jeunesse ».

Le Contrat Enfance-Jeunesse, signé entre la caisse d'allocation familiale d'Ille et Vilaine, Roche aux Fées Communauté, et 6 communes (Amanlis, Brie, Coësmes, Janzé, Martigné-Ferchaud, Retiers) est arrivé à échéance au 31 décembre 2020.

Depuis 2012, la Convention Territoriale Globale (CTG) vient progressivement se substituer au Contrat Enfance-Jeunesse en tant qu'outil de formalisation d'un partenariat entre la CAF et les collectivités sur les différents dispositifs de soutien aux familles.

Le schéma de développement du CEJ (2017-2020) est repris dans la CTG. Les partenaires s'engagent à maintenir leur soutien aux actions, équipements et services à destination des 0-17 ans, prévus dans ce contrat.

Au-delà de la poursuite du financement des actions, équipements et services à destination des 0-17 ans, la CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle constitue une opportunité pour construire un projet social de territoire. Dès lors elle apporte deux changements :

- Une intégration de thématiques nouvelles à la convention de partenariat : accès au droit, animation de la vie sociale, parentalité, et logement.
- Une intégration de l'ensemble des communes qui composent le territoire de l'EPCI à la démarche partenariale via un document unique.

.../...

.../...

La CTG a été élaborée conjointement par la CAF et Roche aux Fées Communauté selon une méthodologie visant à associer l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, professionnels, partenaires) sur la base d'un diagnostic partagé tenant compte des problématiques du territoire. La CTG définit le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Les enjeux stratégiques identifiées :

PETITE ENFANCE :

- Développer l'offre d'accueil collectif
- Pérenniser l'offre d'accueil individuel
- Mettre en adéquation l'offre et la demande
- Renforcer l'accessibilité des services Petite Enfance du territoire.

ENFANCE :

- Consolider et développer l'offre d'accueil ALSH
- Encourager la cohérence des actions entre les gestionnaires ALSH, les communes et la CAF,
- Valoriser les métiers de l'animation sur le territoire.

JEUNESSE :

- Renouveler l'offre à destination du public des 16-25 ans
- Consolider l'offre d'accueil jeunesse existante

PARENTALITE :

- Valoriser l'offre parentalité existante.
- Développer l'accessibilité d'une offre parentalité adaptée aux besoins du territoire

MOBILITE :

- Renforcer l'accessibilité des services à la population.
- Adapter l'offre de mobilité aux besoins des différentes catégories de la population.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :

- Développer les liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- Favoriser la participation des habitants à la vie du territoire

Chaque enjeu fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle sous la forme de fiches projets, annexés à la convention territoriale globale. A chaque enjeu stratégique ont été associés des objectifs opérationnels, déclinés sous forme de fiche action.

Les actions qui composent la CTG seront suivies et évaluées chaque année par un comité de pilotage composé de la CAF et d'élus communautaires et municipaux et un comité technique composé du conseiller technique territorial CAF et des référents techniques des collectivités et de l'EPCI.

Les partenaires locaux et les professionnels des structures peuvent être invités à participer aux différentes instances de pilotage de la CTG en fonction des besoins.

La Convention Territoriale Globale engage les partenaires sur une période de 4 ans (2022-2025). Le cas échéant, de nouveaux services pourront être intégrés à la CTG par avenant.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, à l'unanimité :

- Approuve la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2022-2025,
- Autorise Monsieur le Maire à co-signer la Convention Territoriale Globale et tout document s'y rapportant.

3) Déclaration d'Intention d'Aliéner immeuble de Mme Sophie DUBOIS. Section ZL n° 284

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une déclaration d'intention d'aliéner établie par Me Antoine Combe, notaire à Châteaubriant, reçue en mairie le 30 décembre 2021, concernant un bien situé 17 rue des Primevères (section ZL parcelle n° 284) au Theil de Bretagne d'une surface de 160 m², appartenant à Mme Sophie Dubois, domiciliée 17 rue des Primevères au Theil de Bretagne, et demande au Conseil s'il veut exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

4) Présentation de l'état annuel des indemnités des élus en 2021.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le tableau. Cette présentation ne fait pas l'objet d'une délibération.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire :

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date de 5 octobre 2020 prise en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Délivrance de concessions dans le cimetière :

- Le 20/12/2021, Concession n° 583 accordée pour 30 ans = 114 €, plan section 4 n° 60.

- Passation de marché dans la limite de 5 000 € (dépenses d'investissement) :

- Le 18/12/2021, **Eglise. Changement de chauffage. Inertage de la cuve à fuel (complément).**

Accord sur devis de l'entreprise CGV&CIEL de Mortagne sur Sèvre pour un montant de 584,07 € ht soit 700,88 € ttc pour un inertage complémentaire de la cuve à fuel dont la capacité réelle est de 2500 litres et non 1500 litres indiqué à l'entreprise initialement. Budget : opération 113.

- Le 07/01/2022, **Mairie. Local « archives ». Acquisition de rayonnage.**

Accord sur le devis de l'entreprise Mecalux France de Wissous (91320) pour un montant de 727 € ht soit 872,40 € ttc pour la fourniture de rayonnage pour équiper le placard réalisé pour ranger les archives de la Commune. Budget : opération 147.
